SAPEURS-POMPIERS
du BAS-RHIN

UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS-POMPIERS
DU BAS-RHIN

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
des JEUNES SAPEURS-POMPIERS

FINALE DÉPARTEMENTALE DES ÉPREUVES ATHLÉTIQUES ET DU PARCOURS SPORTIF DES SAPEURS-POMPIERS ET DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DU BAS-RHIN

SAMEDI 01 AVRIL 2023

COMPLEXE SPORTIF REMY HUCKEL

Rue du stade

67170 BRUMATH

(Compagnie Haguenau)

SOMMAIRE

- **Présentation : un grand rendez-vous sportif …….. p. 03**
- **Programme de la compétition …….. p. 04**
- **Règlement de la compétition …….. p. 06**
- **Autorisation parentale d'hospitalisation ou d'opération …….. p. 09**

Un grand rendez-vous sportif !

Les sapeurs-pompiers et les jeunes sapeurs-pompiers du Bas-Rhin s'affronteront autour de six disciplines au nouveau complexe sportif Rémy Huckel rue du Stade à Brumath **samedi 1er avril 2023 après-midi.**

Le vainqueur de chaque épreuve athlétique et les cinq premiers au parcours sportif sapeurs-pompiers (PSSP) seront qualifiés pour participer à la **finale régionale à Troyes (10) le 6 mai 2023.**

Le grand rendez-vous de l'année sera la **finale nationale (FINAT) à Saint-Etienne (42) le 1er juillet 2023**.

La finale départementale est ouverte à tous les sapeurs-pompiers ainsi qu'à tous les jeunes sapeurs-pompiers sans qualification requise au sein de leur arrondissement.

PROGRAMME

Chambre d'appel	LANCER DE POIDS	
14h00	14h15	Minimes filles – 3kg
		Cadettes – 3kg
14h30	14h45	Minimes garçon – 4kg
		Juniors filles – 4kg
15h00	15h15	Vétérans femme – 4kg
		Séniors femmes – 4kg
15h30	15h45	Cadets – 5kg
15h45	16h00	Juniors garçons – 6kg
16h15	16h30	Vétérans hommes – 7,260kg
		Séniors hommes – 7,260kg
Chambre d'appel	**SAUT EN HAUTEUR**	
14h00	14h15	Minimes filles
		Cadettes
14h45	15h00	Minimes garçons
		Juniors filles
15h30	15h45	Vétérans femmes
		Séniors femmes
16h15	16h30	Cadets
		Vétérans hommes
		Juniors garçons
		Séniors hommes
Chambre d'appel	**GRIMPER DE CORDE** **(Déplacement au CIS Brumath à 15h10)**	
15h00	15h20	Minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans
Chambre d'appel	**DÉBUT ½ FINALES VITESSE**	
14h00	14h15	Minimes filles – 80m
14h05	14h20	Minimes garçons – 80m
14h10	14h25	Cadettes – 100m
14h15	14h30	Cadets – 100m
14h20	14h35	Juniors filles – 100m
14h25	14h40	Juniors garçons – 100m
14h30	14h45	Vétérans femme – 100m
14h35	14h50	Vétérans hommes – 100m
14h40	14h55	Séniors femmes – 100m
14h45	15h00	Séniors hommes – 100m

Chambre d'appel	DÉBUT ½ FINALES VITESSE	
14h00	14h15	Minimes filles – 80m
14h05	14h20	Minimes garçons – 80m
14h10	14h25	Cadettes – 100m
14h15	14h30	Cadets – 100m
14h20	14h35	Juniors filles – 100m
14h25	14h40	Juniors garçons – 100m
14h30	14h45	Vétérans femme – 100m
14h35	14h50	Vétérans hommes – 100m
14h40	14h55	Séniors femmes – 100m
14h45	15h00	Séniors hommes – 100m
Chambre d'appel	**DÉBUT FINALES VITESSE**	
16h30	16h45	Minimes filles – 80m
16h35	16h50	Minimes garçons – 80m
16h40	16h55	Cadettes – 100m
16h45	17h00	Cadets – 100m
16h50	17h05	Juniors filles – 100m
16h55	17h10	Juniors garçons – 100m
17h00	17h15	Vétérans femme – 100m
17h05	17h20	Vétérans hommes – 100m
17h10	17h25	Séniors femmes – 100m
17h15	17h30	Séniors hommes – 100m
Chambre d'appel	**PARCOURS SPORTIF**	
14h00	14h15	Minimes filles
14h30	14h45	Minimes garçons
15h00	15h15	Cadettes
15h20	15h35	Cadets
15h40	15h55	Juniors filles
16h00	16h15	Vétérans femmes
		Séniors femmes
Chambre d'appel	**DÉBUT DU DEMI-FOND**	
14h50	15h05	Minimes filles – 500m
15h00	15h15	Minimes garçons – 500m
15h10	15h25	Cadettes – 800m
15h20	15h35	Cadets – 800m
15h30	15h45	Juniors filles – 1000m
15h40	15h55	Juniors garçons – 1000m
15h50	16h05	Vétérans femmes – 1000m
16h00	16h15	Vétérans hommes – 1000m
16h10	16h25	Séniors femmes – 1000m
16h20	16h35	Séniors hommes – 1000m

17h00

- Début de la proclamation des résultats

18h00

- Relais 4 x 400 mètres par équipe,
  mixte possible, toutes catégories

Inscriptions uniquement sur place le jour de la compétition

18H20

- Fin de la proclamation des résultats - verre de l'amitié

RÈGLEMENT

Article 1 : Organisation
La compétition est placée sous la responsabilité de Monsieur le Directeur départemental du service d'incendie et de secours du Bas-Rhin (SIS 67). Elle est organisée par le SIS 67 en partenariat avec l'union départementale des sapeurs-pompiers du Bas-Rhin (UDSP 67) et l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Bas-Rhin (ADJSP 67).

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires.

Article 2 : Lieu
Complexe sportif Rémy Huckel
5 rue du stade
67170 BRUMATH

Article 3 : Épreuves

- Parcours sportif des sapeurs-pompiers
- Athlétisme :
  - Saut en hauteur
  - Lancer de poids
  - Grimper de corde
  - Vitesse (80 et 100 mètres en fonction de la catégorie d'âge)
  - Demi-fond (500, 800 et 1000 mètres en fonction de la catégorie d'âge)

Article 4 : Catégories
Catégories et années de naissance
Règlement et catégories de la fédération française d'athlétisme (FFA)

- Minimes H - F (2008-2009)
- Cadets H – F (2006-2007)
- Juniors H – F (2004-2005)
- Seniors H - F (1989-2000)
- Masters H - F (1988 et Avant)

Article 5 : Participation
Les épreuves sont ouvertes à :

- Tous les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en activité de service et régulièrement inscrits sur les registres d'un centre d'incendie et de secours depuis le 1er janvier de l'année de l'épreuve.
- Tous les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) régulièrement encadrés et inscrits, au 1er janvier de l'année de l'épreuve à l'ADJSP 67. Les JSP pourront courir uniquement dans les catégories Minimes, Cadets ou Juniors en fonction de leur âge.

Chaque concurrent ne pourra participer qu'à une seule épreuve athlétique ou au PSSP.

Les sapeurs-pompiers volontaires ayant moins de 18 ans le jour de la compétition doivent obligatoirement remplir l'autorisation parentale d'hospitalisation ou d'opération ci-joint (cf : page 9).

Les JSP ne doivent pas remplir cette autorisation car cette dernière est déjà réalisée auprès de l'ADJSP 67 en début de saison.

Article 6 : Jury
Le jury qui a qualité de régler les cas litigieux et dont les décisions sont sans appel, sera présidé par Monsieur le Directeur départemental du service d'incendie et de secours du Bas-Rhin ou son représentant.

Article 7 : Réclamation
En cas de contestation, il sera fait en application de l'arrêté du 26 octobre 1949 du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de l'Éducation nationale, en ce qui concerne l'épreuve du PSSP, du règlement de la fédération française d'athlétisme en ce qui concerne les épreuves athlétiques, à l'exception du grimper de corde qui fait l'objet d'un règlement spécifique. (Fascicule n°12 du schéma national de formation relatif aux compétitions sportives, note d'information n°1200 du 13 juillet 1994)

Article 8 : Qualification
Seront qualifiés à la finale régionale les premiers de chaque catégorie aux épreuves athlétiques et les cinq premiers de chaque catégorie au PSSP. Le cinquième de chaque catégorie au PSSP sera le remplaçant et ainsi susceptible de concourir sur n'importe quelle épreuve à la finale régionale.

Finale régionale à Troyes (10) le 6 mai 2023
Finale nationale à Saint-Etienne (42) le 1er juillet 2023

Article 9 : Récompenses
Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. (Parcours, Saut en hauteur, Lancer de poids, Grimper de corde, Vitesse (80, et 100m), Demi-fond (500, 800, et 1000m).

Le Challenge de la qualité récompense l'équipe la plus nombreuse et l'équipe remportant le relais 4 X 100 mètres.

Article 10 : Pièce d'identité

Carte d'identité obligatoire au passage dans la chambre d'appel. Le jour de la compétition, merci de vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité :

- carte d'identité nationale
- permis de conduire
- passeport

Article 11 : Tenue

Une tenue de sport correcte est exigée selon les prescriptions du fascicule n°12 du schéma national de formation relatif aux compétitions sportives, note d'information n°1200 du 13 juillet 1994.

Article 11 : Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 26 mars 2023 et uniquement sur le site internet du SIS 67 www.sis67.alsace rubrique Évènement > FIDEP.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Le Directeur départemental

Contrôleur général René CELLIER